

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Gâvres



Composition du dossier mis à disposition du public

Procédure

1. L'arrêté municipal de prescription de la procédure de modification simplifiée en date du 26 juin 2025, modifié le 9 septembre 2025 et le 8 octobre 2025
2. La délibération fixant les modalités de mise à disposition prise lors du conseil municipal du 24 septembre 2025,
3. Le certificat d'affichage des avis de mise à disposition attestant de leur bonne installation à la date prévue du XX novembre 2025, en lieux et places.

Autorité environnementale et personnes publiques associées

Les avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne :

- Avis de la MRAe en date du 1^{er} octobre 2025,
- Avis de l'État en date du 3 novembre 2025,
- Avis du syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta en date du 16 septembre 2025,

PLU

Le projet de modification simplifiée n°2 :

- Rapport de présentation
- Règlement écrit
- Règlement graphique : planches mer et ville
- Annexes du PLU :
 - Droit de préemption urbain et droit de préemption des espaces naturels sensibles
 - Zones de protection architecturale